

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **4 juillet à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC
J LAFAGE – G REQUENA – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE
C BRISSEIS – N SEDKI – JC ARAGON – J HURTADO – B DANIS
C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON
C CARRIE-MAHMOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD

Absents représentés : C PINO par G GUIRAUD

Absents : S BASSI-ALLEMAND – M GROSSO – JF MARY – M PEREZ
A CHOUKROUN – S BERBEZIER

2. Finalisation du Projet d'ombrières photovoltaïques au parking Port Éden à Marseillan Plage

Dans le cadre de son engagement pour le développement durable, la commune de MARSEILLAN a eu l'opportunité de prévoir l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la zone de loisirs. Ce projet a déjà approuvé par la délibération du 11 décembre 2014 et a fait l'objet de promesses d'Occupation Temporaire du Domaine Public de Droits Réels signées en septembre 2015.

Le parking, situé au droit des discothèques de Marseillan Plage possède 220 places de stationnement. Fortement exposé aux rayons du soleil, le parking va se doter d'ombrières de parking afin de protéger l'ensemble des véhicules de ces conditions climatiques et offrir aux usagers un confort de stationnement supplémentaire.

Ces ombrières photovoltaïques couvriront environ 2 900 m² sur les 5 583 m² que compte le parking et permettront d'installer une puissance d'environ 450 kWc d'énergie photovoltaïque. Les ombrières installées auront un rampant de 12 m (couvrant deux places de parking face à face).

La commune de Marseillan percevra une redevance liée à la location annuelle du parking de 1 000€ (minimum garanti) pendant 30 ans, soit 30 000 € au total. La redevance sera égale à 1,5% du montant des recettes générées par la revente de l'électricité produite.

Le projet déposé à l'Appel d'Offre CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a été lauréat avec un tarif de revente de l'électricité produite d'environ 13,5 ct€/kWh.

L'ensemble du projet est monté par le Groupe DHAMMA ENERGY. Ce groupe est une société française et indépendante composée de 30 salariés. Elle développe, finance et exploite des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire, biomasse) pour son propre compte. Ainsi, le bureau d'études du DHAMMA ENERGY, a assuré le développement (études environnementales et techniques, définition du projet, l'obtention des autorisations administratives...). Le financement, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance des projets seront confiés aux sociétés du groupe DHAMMA ENERGY et de son partenaire le groupe TENERGIE.

Il est rappelé que les travaux débiteront au 15 septembre 2017 pour une mise en exploitation début 2018.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la réalisation des ombrières conformément au projet exposé dans la délibération du 11 décembre 2014 et réactualisé dans la présente.

De donner délégation signature à M. le Maire pour l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public de Droits Réels à trente ans sur le parking Port Éden sis 7 rue de l'Éden à MARSEILLAN conformément aux conventions mis en annexe et pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Accepte la réalisation des ombrières conformément au projet exposé dans la délibération du 11 décembre 2014 et réactualisé dans la présente.

Donne délégation signature à M. le Maire pour l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public de Droits Réels à trente ans sur le parking Port Éden sis 7 rue de l'Éden à MARSEILLAN conformément aux conventions mis en annexe et pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

